

Assemblée générale de l'ASPA 2021 du 29 décembre 2021 – 17h00 Procès-verbal

Restaurant Le Pascali's

Introduction

Présents : 31 personnes
Délégation par procuration / Excusés : 23 personnes

Le Comité actuel qui dirige l'assemblée est composé de :

| | |
|----------------------|----------------|
| Frédéric Widmer (FW) | Vice-Président |
| Gabriel Roch (GR) | Secrétaire |
| Véra Garcia (VR) | Trésorière |
| Daniel Gallay (DG) | Membre adjoint |

Invitée : Stéphanie Dijkman (SG) Directrice de Anzère Tourisme

La séance est ouverte par le Vice-Président à 17h10.

Il rappelle que cette assemblée peut se dérouler grâce aux mesures sanitaires prises, notamment limitant le nombre de personnes présentes aux restaurant à 40 personnes.

Il salue la présence de la Directrice de Anzère-Tourisme, Mme Stéphanie Dijkman.

Il nous rappelle que 2021 a encore été marqué du sceau du COVID avec ses conséquences sociales importantes, particulièrement avec des répercussions sur le tourisme.

Il demande un scrutateur, ce sera Barbara Zumsteg

Le PV sera dressé par Gabriel Roch

Concernant l'ordre du jour, il demande l'inversion de 2 points, les 13 (Rapprochement ASPA – SDA) et 14 (Élection du Comité et nomination des délégués) , ce qui donnerait :

1. Bienvenue et contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour AG 2021
3. Approbation du PV de l'assemblée générale virtuelle 2020
4. Rapport des activités 2021
5. Comptes annuels du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Approbation des comptes et décharge au comité
8. Budget de fonctionnement 2022 de l'ASPA
9. Cotisation annuelle 2022
10. Approbation du budget 2022
11. Programme d'activités prévu en 2022
12. Démissions - Élections – Nominations
13. Élection du Comité et nomination des délégués
14. Rapprochement ASPA – SDA
15. Date de la prochaine assemblée générale, 27 – 28 - 29.12.2022
16. Divers

2. Le point 1 étant traité ci-dessus, il soumet l'ordre du jour modifié à l'assemblée qui est accepté.

Accepté (unanimité)

3. Le PV de l'assemblée virtuelle de 2020 a été présenté dans la NewsLetter 1 – 2020 et se trouve sur le site Internet de l'ASPA.

Accepté (unanimité)

4. Les activités de l'ASPA se sont réduites au néant à cause des mesures sanitaires qui ne faisaient que changer et empêchaient une planification à moyen terme.
Cependant, votre Comité s'est réuni 7 fois durant cette année pour planifier des événements qui n'ont pas pu se dérouler et chercher des solutions pour dynamiser notre association.

Assemblée générale de l'ASPA 2021 du 29 décembre 2021 – 17h00 Procès-verbal

Restaurant Le Pascali's

Sinon, l'ASPA n'a pas participé à l'assemblée générale de l'ARSS (Alliance Résidences Secondaires Suisse) pour cause de restrictions sanitaires, mais à celle de la FVSR2 par FW (Fédération Valaisanne des Résidences Secondaires), dont les comptes ont été présentés en virtuel et l'Assemblée des Présidents en présentiel.

De plus, FW a participé aux 6 séances bimensuelles de ATSA (Anzère Tourisme SA) dont l'ASPA est l'un des 10 membres du Conseil d'Administration (CA). Pour rappel, l'ASPA, grâce au versement de CHF 10'000.- il y a 5 ans, bénéficie d'une voix sur les 10 du CA. FW a également participé aux 5 séances bimensuelles du COMEX (Comité Exécutif de ATSA, composé de 5 membres dont l'ASPA). Ces séances se sont déroulées tantôt en présentielle, tantôt en virtuelle.

5. VG présente ses comptes qui bouclent avec un excédent de charge de CHF 2240.55 (recettes de CHF 1'400.- et dépenses de CHF 3640.55). Ces charges représentent les défraiements du Comité, les frais administratifs, les cotisations aux associations faitières, le changement de fournisseur d'accès, déplacé de Hollande vers Sion. Sans facture, une vingtaine de membres se sont acquittés de la cotisation 2021 ! Le solde de l'ASPA sur le compte BCVs est de CHF 15'571.25.
VG lance la discussion sur l'abolition d'une partie de l'article 13, relatif aux ressources de l'Association. Il est fait mention d'une finance d'entrée qui ne semble pas être appliqué. En conséquence, elle demande la simplification de cet article en « *Les ressources de l'Association proviennent des finances d'entrée, des cotisations annuelles, de dons et de legs.* ». **Devra être accepté (unanimité)**
Cette proposition sera soumise au vote de la prochaine AG.
6. Le 28 décembre, les contrôleurs des comptes, Werner Fahrni et Isabelle Volet, ont procédé à la vérification des comptes de l'ASPA. Ils ont eu réponse à leurs questions à VG et proposent à l'assemblée d'accepter ces comptes.
7. Les comptes sont soumis au vote de l'assemblée avec demande de décharge au Comité : **Accepté (unanimité)**
8. VG présente le budget 2021-2022 qui présente un excédent de revenus de CHF 414.- (recettes de 7'500.- des cotisations et charges de CHF 7'086.- : défraiements, administration, hébergement, cotisations aux associations et CHF 3'500.- pour les manifestations, dont le repas de ce soir). Elle a adapté son budget au nombre actuel de membres qui a diminué, suite au COVID (revente de biens-fonds) et à quelques décès impliquant une revente des biens.
Arrêté au jour de l'AG, l'effectif de l'ASPA se monte à 158 membres, malgré l'arrivée de 13 nouveaux membres. Elle recommande aux personnes présentes de se servir de flyers en vue de promouvoir et pérenniser notre association. Cette augmentation serait due à la pose de flyers dans les agences immobilières d'Anzère. Nous ne bénéficions pas d'un listing des propriétaires de résidences secondaires qui nous permettrait de les joindre (Loi sur la protection des données). Il y a environ 2300 résidences secondaires à Anzère, ce qui implique un certain potentiel !
Elle confirme que les actions à l'ASTA sont maintenant entièrement financées. Elles apparaîtront désormais au bilan à la valeur de CHF 1.-.
9. Le Comité propose de fusionner les cotisations 2020-2021 et 2021-2022 pour ne payer qu'une seule cotisation pour ces 2 périodes, à cause de l'absence d'activité en 2021. Les cotisations payées en avance par les 23 membres seront comptabilisées pour la période 2021-2022. **Accepté (unanimité)**
10. Le budget expliqué au point 8 et confirmé par le point 9 est soumis au vote. **Accepté (unanimité)**
11. Le Comité propose d'avoir une activité lors du Rallye du Gô (5 mars 2022), l'apéritif de Printemps (16 avril 2022), l'apéro d'été (13 août 2022) et la chasse lors de la Rencontre d'automne (15 octobre 2022). DG pense que le nouveau Comité devra étoffer / modifier ce programme.

**Assemblée générale de l'ASPA 2021
du 29 décembre 2021 – 17h00
Procès-verbal**

Restaurant Le Pascali's

12. Le Comité de ce jour est un peu décimé par le départ annoncé de Frédéric Widmer, Vice-Président, de Joop Müllemeister, WebMaster et le départ prévu de Véra Garcia, trésorière. VG est disposée à rester pour aider le nouveau comité jusqu'à une date à déterminer. Seuls rescapés confirmés de ce Comité : Daniel Gallay et Gabriel Roch, ainsi que Véra Garcia selon les conditions ci-dessus. FW rappelle que les statuts fixent le Comité à 5-11 membres et que le Président doit impérativement être nommé par l'Assemblée, le Comité s'organisant en interne. Les membres du Comité sont élus pour 2 ans.

FW présente également les charges cadre du Comité par fonction et souhaite que le Président soit un propriétaire d'une résidence secondaire.

DG parle plutôt des 2 survivants et souhaite un net élargissement du Comité afin de se répartir le travail et les représentations entre plusieurs et d'avoir la possibilité de se remplacer.

FW rappelle que le délégué à l'ATSA sera proposé lors de la première séance du Comité !

- André Jaunin se propose comme membre du Comité, même s'il n'est qu'un nouveau membre de l'ASPA.
- Carole Blanc est propriétaire d'un bien en résidence secondaire depuis 8 ans et depuis 2 ans en a fait sa résidence principale à Anzère. Elle se plaît ici et se met à disposition pour le Comité.
- Isabelle Jaunin se dit intéressée à reprendre la tâche de WebMaster.
- Isma Hofman

Sous les applaudissements, ces 4 personnes sont acceptées et rejoignent le Comité

Accepté (unanimité)

La présidence est proposée à DG qui, après discussion,

- Daniel Gallay prend la présidence de l'ASPA

Accepté (unanimité)

13. GR présente les Sociétés de Développement d'Anzère et d'Arbaz. Ce sont des associations de la même taille que la nôtre qui semblent poursuivre les mêmes buts que nous avec des personnes différentes. Le Comité souhaite avoir l'aval de l'assemblée pour entamer des discussions et trouver des synergies avec ces SDA. Certains membres appartiennent d'ailleurs à l'ASPA et à l'une des SDA.

FW précise que la SDA d'Anzère n'a aucune activité et reverse l'intégralité des cotisations à ATSA, alors que celle d'Arbaz a des activités, sans préciser lesquelles...

Accepté (unanimité)

14. La parole n'est pas demandée.

15. Des propositions faites, l'Assemblée retient la date du 27 décembre 2022

Accepté (unanimité)

Avant de clore la séance, GR demande la parole pour remercier FW des 18 ans passés à l'ASPA et de tout son investissement. Il remercie également son épouse Sylvia qui a sans doute subi toutes ses absences....

La séance est levée à 18h00

Anzère, le 3 janvier 2022

Pour le procès-verbal : **G. Roch**



La parole est ensuite donnée à Stephanie Dijkman, Directrice de l'ATSA depuis le 1^{er} novembre 2021

**Assemblée générale de l'ASPA 2021
du 29 décembre 2021 – 17h00
Procès-verbal**

Restaurant Le Pascali's

Stephanie Dijkman :

.....

En 2022, la grande nouveauté pourrait être une participation de 50 % aux remontées mécaniques de TéléAnzère au possesseur de la carte Anzère Liberté (doit encore être approuvé par le CA). La raison est économique, l'ATSA devant soutenir un peu plus le Spa & Wellness, dont un nouveau bassin va être créé, au détriment de TéléAnzère. Les détenteurs du MagicPass auront toujours la gratuité, alors que les détenteurs d'Anzère Liberté auront 50 % de remise. Cela pourrait devenir la norme en Valais.

- Il s'ensuit une levée de boucliers contre cette mesure :
 - Perte de remontées
 - Familles lésées
 - Invités lésés
 - Pourquoi ne pas prendre sur le tennis, les Musée des Bisses, le spa ?

SD prend note, mais rappelle qu'elle n'a qu'une voix consultative au CA, sans droit de vote. Elle note que le modèle économique de ces dernières années est aussi abandonné à Tignes sans diminution de la clientèle, mais plutôt une augmentation ! Pour elle, donc, l'Anzère Liberté reste stratégique.

Néanmoins, FW prend note et défendra la position de l'ASPA. En outre, le Comité adressera une missive à l'ATSA.

.....

Sous les applaudissements et les remerciements, la séance se termine à 18h40, avant de passer à la partie récréative sous forme d'une fondue glariade.